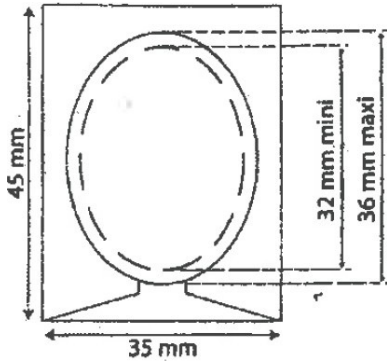


PHOTOGRAPHIES



Il est impératif que la photo soit récente (- de 6 mois), non découpée, faite par un photographe professionnel ou un photomaton agréé. **Si cette dernière n'est pas conforme aux exigences, elle sera rejetée par le service instructeur des titres d'identité.**

Caractéristiques :

- La tête doit être centrée et découverte (tête nue, aucun accessoire cheveux ne doit être visible, pas de bijoux).
- Le visage doit être de face, dégagé, avec une expression neutre et la bouche fermée. Les sourcils et les oreilles doivent être visibles entièrement.
- Les yeux doivent être ouverts et fixer l'objectif.
- Il est recommandé de retirer vos lunettes. Seules les montures discrètes avec des verres blancs peuvent être admises sous réserve de voir les yeux et les sourcils en entier et qu'aucun reflet n'apparaisse.

INFORMATIONS PRATIQUES



A savoir pour le rendez-vous :

Remplir la pré-demande sur internet vous fera gagner du temps !

1. Rendez-vous sur le site **ants.gouv.fr**
2. Réalisez une pré-demande
3. Connectez-vous ou créer votre compte
4. Complétez les éléments demandés
5. Imprimer le récapitulatif de votre pré-demande
6. Conservez précieusement le numéro de votre dossier

Récapitulatif de la pré-demande de passeport
Etat civil de la personne majeure ou mineure émancipée

PHOTOGRAPHIES

N° d'identité (sans espaces)

N° de pré-demande

Prénoms :
Nom (du (des) nom(s) de naissance) :
Civilité (M, Mlle) :
Fonction (du poste) de votre :
Titre avant le deuxième nom :
(Prénoms) :

Né(e) le : A :
Taille : Cnvité des yeux :
Département de naissance : Pays de naissance :

Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone :

PÈRE : Nom :
Prénoms :
Né le : A :
MÈRE : Nom :
Prénoms :
Née le : A :

Je certifie l'exactitude de ces données.
Date :
Signature du demandeur
(A l'usage de la mairie et sans décoller du cadre)

[Pour en savoir plus :](#)

www.service-public.fr

www.ants.fr

www.maine-et-loire.gouv.fr

www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs

www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services



PASSEPORT ET CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

La présence du demandeur est obligatoire au dépôt de la demande et lors du retrait du titre.

Mairie de Montreuil-Bellay

2 place de la Mairie

49260 Montreuil-

Bellay

Tél : 02 41 40 17 60

Votre rendez-vous est fixé le :

____/____/____ à ____h____.

En cas d'empêchement, merci de bien vouloir nous en informer le plus tôt possible.

Votre rendez-vous est susceptible d'être reporté en cas de problème technique.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité

INFORMATIONS



Durée de validité :

- La carte nationale d'identité :
 - 15 ans pour un majeur
 - 10 ans pour un mineur
- Le passeport :
 - 10 ans pour un majeur
 - 5 ans pour un mineur

Si votre précédente carte d'identité a été délivrée entre le **2 janvier 2004** et le **31 décembre 2013** et que **vous étiez majeur** lors de sa délivrance, sa validité est prolongée de 5 ans, sans aucune démarche particulière.

Renouvellement avant la fin de validité :

- Changement d'état civil
- Changement d'adresse
- Voyage dans un pays européen n'ayant pas accepté la prolongation de 5 ans (justificatif de voyage, attestation voyageur) à condition de ne pas être en possession d'un passeport valide

Les noms, prénoms, dates et lieux de naissance de vos parents vous seront demandés pour toute demande de titre d'identité.

Les délais d'obtention du titre d'identité sont variables entre le moment de la demande, le traitement du dossier par les services de la préfecture et la réception en Mairie.

TARIFS

en timbres fiscaux uniquement



Carte Nationale d'Identité

Première demande et renouvellement : **gratuite**
En cas de perte ou de vol : **25 €**

Passeport

86 € pour un majeur
42 € pour un mineur **de plus de 15 ans**
17 € pour un mineur **de moins de 15 ans**

Les timbres fiscaux sont à acheter dans un bureau de tabac ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr>

DOCUMENTS A FOURNIR (ORIGINAUX)



Un dossier incomplet ne peut être instruit et sera refusé

- **Le récapitulatif de votre pré-demande en ligne** (réalisable sur le site ants.gouv.fr) ou **son numéro**
- **Livret de famille**
- **Carte nationale d'identité** (échéue ou en cours de validité) et/ou **Passeport** (échéu ou en cours de validité)
- **Des photos d'identité couleur et récente** de moins de 6 mois, conforme aux normes en vigueur (cf au dos du dépliant)
- **Un justificatif de domicile** au nom du demandeur de moins de 12 mois (**dernier avis d'imposition d'impôt sur le revenu, attestation d'assurances habitation facture d'eau, d'électricité, facture de téléphone**). Les factures de résiliation et de souscription et les échéanciers ne sont pas acceptées).

Vous êtes hébergé :

- Attestation sur l'honneur d'hébergement datée et signée par l'hébergeant,
- photocopie du titre d'identité de l'hébergeant,
- Justificatif de domicile de l'hébergeant datant de moins de 6 mois;
- **Une copie intégrale d'acte de naissance datant de moins de 3 mois** : (disponible auprès de la mairie du lieu de naissance ou sur le site service-public.fr, seulement si vos titres d'identités sont échus depuis plus de 2 ans et si votre commune de naissance n'est pas dé-matérialisée. **La demande d'acte de naissance sur internet est un service GRATUIT.**

MINEURS :

Un mineur doit être **accompagné d'un représentant légal muni de sa pièce d'identité en cours de validité**

- En cas de garde alternée : jugement de divorce.

PERTE OU VOL :

- **la déclaration de perte** sera établie en mairie, le jour du renouvellement .
- **pour un vol**, munissez-vous du **dépôt de plainte** réalisé auprès de la gendarmerie ou commissariat
- **Un document avec photo** (passeport, permis, carte de transport en commun, carte de chasse, carte professionnelle ...).

• NAISSANCE DE PARENTS ÉTRANGERS :

- si la nationalité française n'est pas indiquée dans votre acte d'état civil , faire une demande de certificat de nationalité française au Tribunal de votre lieu de domicile.

NOM D'USAGE

• **Pour utiliser le double nom des parents :**

- **Majeur** : Acte de naissance de moins de 3 mois, faisant apparaître la double filiation
- **Mineur** : Attestation signée des deux parents indiquant leur accord pour l'utilisation des deux noms + la copie de leur titre d'identité.

• **Pour utiliser le nom de votre époux :**

- Acte de mariage de moins de 3 mois

• **Pour utiliser le nom de votre ex-conjoint :**

- Le jugement de divorce, mentionnant l'accord

• **Pour faire figurer le mention « veuf » ou « veuve » :**

- livret de famille à jour ou acte de décès